



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EXERCICE 2022

Monsieur François JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, la tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L2312-1 du CGCT).

Instauré par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, ce débat doit permettre aux élus du Conseil Municipal :

- D'être informés de l'évolution de la situation financière de la collectivité et de ses engagements pluriannuels ;
- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans les budgets primitifs 2022 et suivants ;
- De s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 est venu compléter les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires, en rendant obligatoire la présentation d'un rapport dans lequel doit figurer les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (pour les collectivités de plus de 10 000 habitants).

A l'issue de cette présentation et des échanges, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

1. LE CADRE DE L'ELABORATION BUDGETAIRE 2022

1.1 Une crise sanitaire qui se poursuit, une croissance économique retrouvée et un taux d'inflation qui inquiète

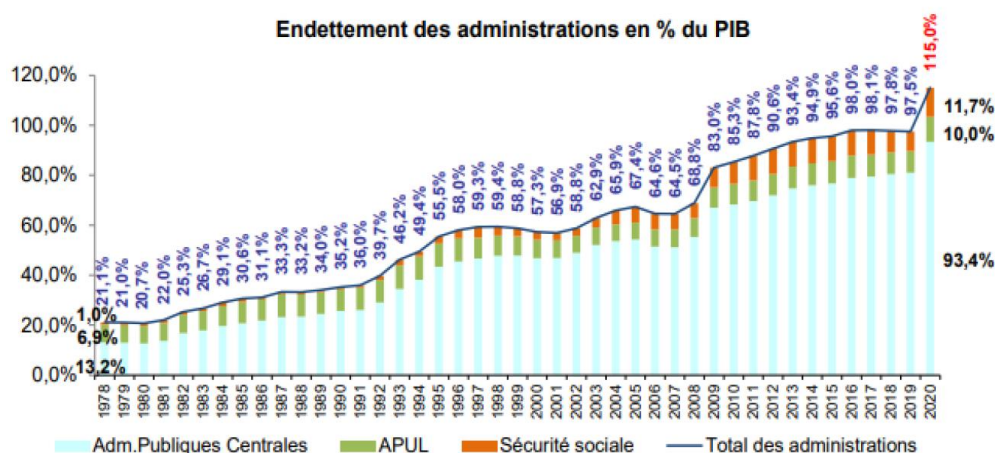
1.1.1 Un contexte global très instable qui n'empêche pas le retour de la croissance économique

La crise sanitaire mondiale, qui a débuté en Europe sur les premiers mois de l'année 2020 et qui se poursuit encore sur cette fin d'année 2021, a très nettement dépassé le seul sujet sanitaire pour s'étendre aux mondes politiques, économiques et financiers. Le PIB mondial a chuté de 3,4 % (-7,9 % pour la France), les cours du pétrole ont diminué et le CAC40 accuse une baisse de plus de 7 % en 2020.

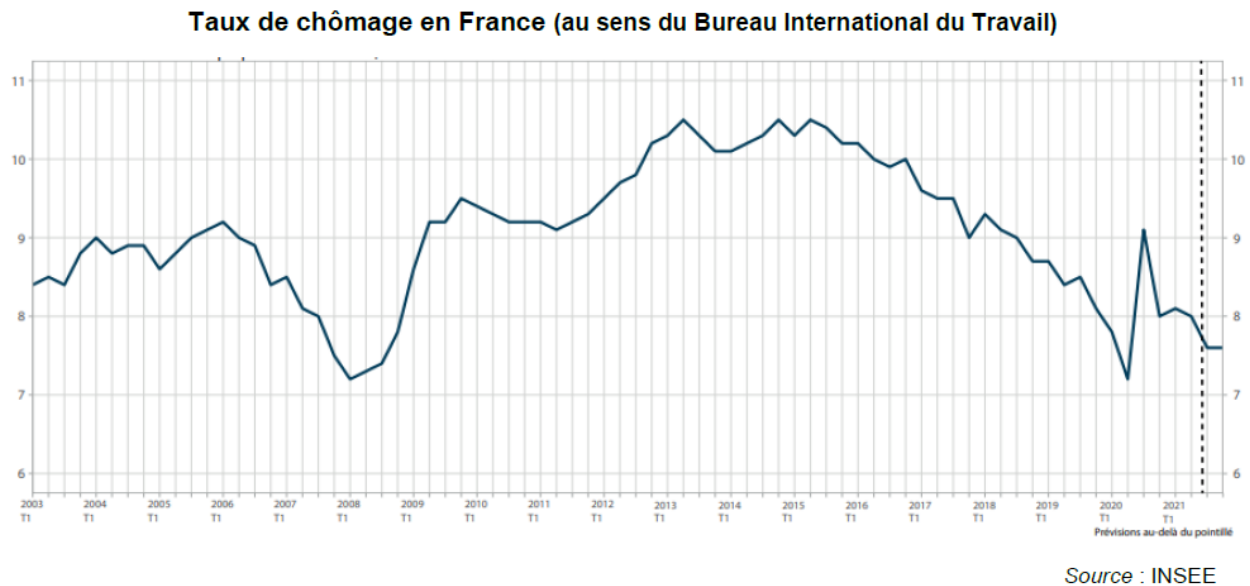
Face à cette crise d'une ampleur considérable et dont les causes sont tout à fait nouvelles, les mesures prises par les gouvernements et les institutions supranationales ont permis de limiter les effets de cette crise économique dont l'évolution est étroitement liée à la résolution (encore incertaine) de la crise sanitaire.

En France, le gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures d'urgence (chômage partiel pour 27 milliards d'€, aides aux entreprises, Ségur de la santé...), dont certaines à destination des collectivités locales (près de 4,5 Mds d'€) et a présenté en septembre 2020 un plan de relance de 100 Mds d'€, consacrés à trois sujets prioritaires : la transition écologique, la compétitivité des entreprises, ainsi que la cohésion sociale et territoriale.

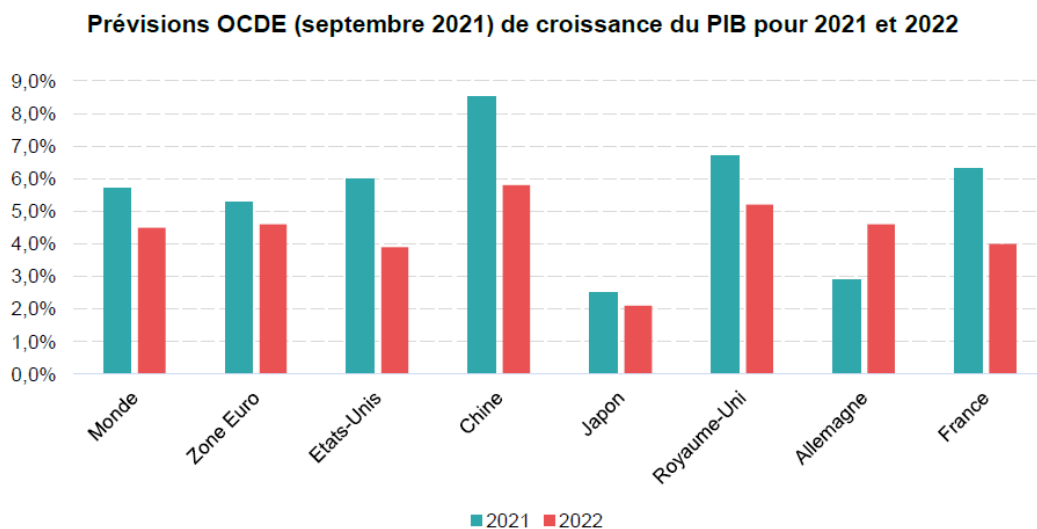
Cela s'est notamment traduit par un déficit public exceptionnel en 2020 (210 milliards d'€, représentant plus de 9 % du PIB) financé par une nouvelle hausse de la dette publique, qui dépasse aujourd'hui très largement 100 % du PIB.



Ces différents dispositifs de soutien à l'économie se sont montrés plutôt efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise, notamment au niveau social. En Europe, les mesures de chômage partiel ont permis de contenir l'augmentation du taux de chômage. En France, le pic a été atteint au quatrième trimestre 2020 (9 %) avant de retomber progressivement pour être inférieur à 8 % aujourd'hui.



En ce qui concerne la croissance économique, les prévisions étaient plutôt pessimistes en début de crise et se sont progressivement améliorées. En septembre dernier, l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) prévoyait notamment un rebond important en 2021, qui devrait se poursuivre en 2022.



Source : OCDE

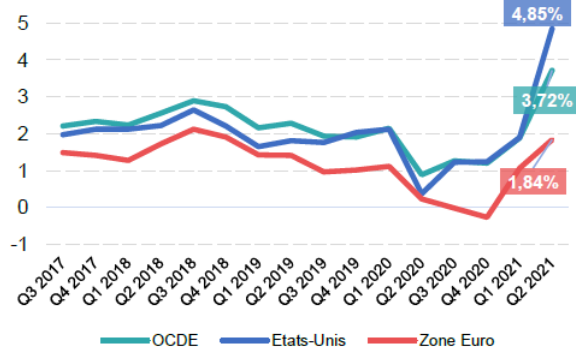
1.1.2 Vers une hausse relativement importante des prix et des taux d'intérêts ?

En 2020, avec les confinements successifs, l'inflation a été très faible (0,25 % en zone Euro), sous l'effet notamment de l'effondrement des prix de l'énergie.

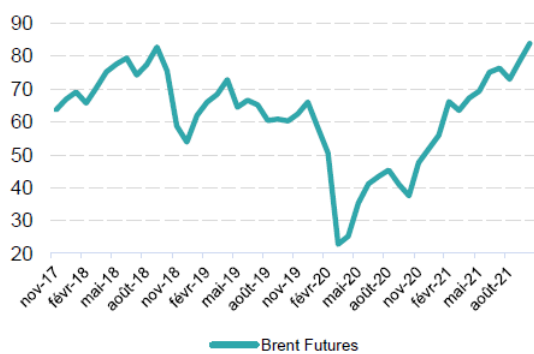
Cette tendance est en revanche en train de s'inverser depuis octobre 2020. Le cours du baril de pétrole ne cesse d'augmenter (faisant mécaniquement s'envoler l'indice des prix à la consommation) et d'autres facteurs jouent également en ce sens (difficultés de recrutements et hausse des salaires dans certains secteurs, pénurie de matières premières, désorganisation des chaînes d'approvisionnement...).

Dans ces prévisions de septembre 2021, l'OCDE table sur une inflation de plus de 3 % en 2021 et 2022 aux Etats-Unis et de près de 2 % en zone Euro.

Inflation dans les pays de l'OCDE, aux Etats-Unis, et dans la zone euro (rythme annuel, en %)



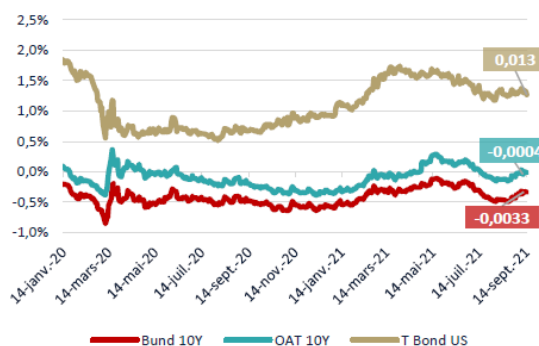
Prix du baril de pétrole – Futures Brent (USD)



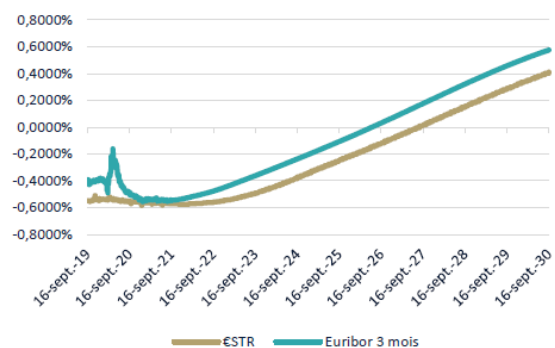
Sources : OCDE, Investing.com

Cette hausse des prix pourrait à un moment se répercuter sur les taux d'intérêt. Aujourd'hui, ceux-ci sont encore stabilisés à des niveaux bas mais les experts projettent une remontée progressive des taux.

Evolution des taux souverains en Europe et aux Etats-Unis



Historique et anticipation des taux courts euros



Sources : Finance Active, Refinitiv

1.2 Loi de finances pour 2022 : les principales mesures intéressant le bloc communal

1.2.1 La réforme des indicateurs financiers servant au calcul des dotations

Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le législateur souhaite revoir le calcul des indicateurs financiers (à compter de 2022) servant au calcul des dotations, en intégrant notamment dans le potentiel fiscal les produits des droits de mutation à titre onéreux et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

LE ROLE DES INDICATEURS FINANCIERS

LE POTENTIEL FISCAL : C'est un indicateur de richesse fiscale. Il correspond à la somme **que produirait les taxes directes** de la collectivité si l'on appliquait aux bases **le taux moyen national d'imposition**. Il mesure la capacité qu'à la collectivité à lever des produits fiscaux sur son territoire.

LE POTENTIEL FINANCIER : correspond au potentiel fiscal majoré de la **dotations forfaitaire** perçue par les communes.

L'EFFORT FISCAL : permet de mesurer la **pression fiscale exercée** sur le territoire de la collectivité. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux levés sur le territoire de la commune (commune et EPCI) et le potentiel fiscal.

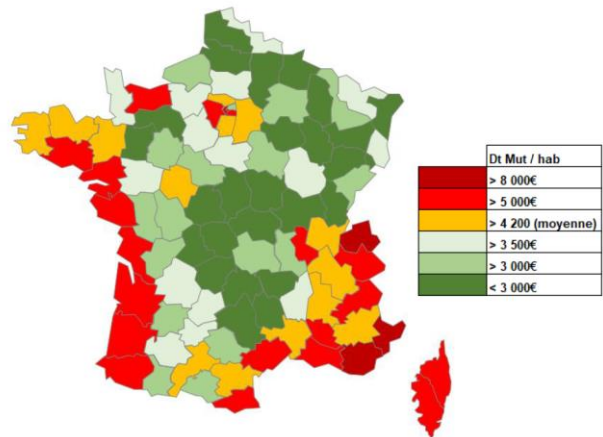
LES DOTATIONS CONCERNÉES

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
LE FSRIF (attribution et contribution)
LE FPIC (attribution et contribution)

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
LE FPIC (attribution)

Pour la Ville de Talence, éligible à la dotation de solidarité urbaine, les premiers impacts pourraient avoir lieu en 2023 (prise en compte des indicateurs calculés sur les données 2022), avec un lissage progressif jusqu'en 2028.

Sur un territoire comme le nôtre, dont le marché immobilier est dynamique et avec des prix élevés, la prise en compte des droits de mutation à titre onéreux **pourrait désavantager la Ville de Talence sur le montant de la dotation de solidarité urbaine.**

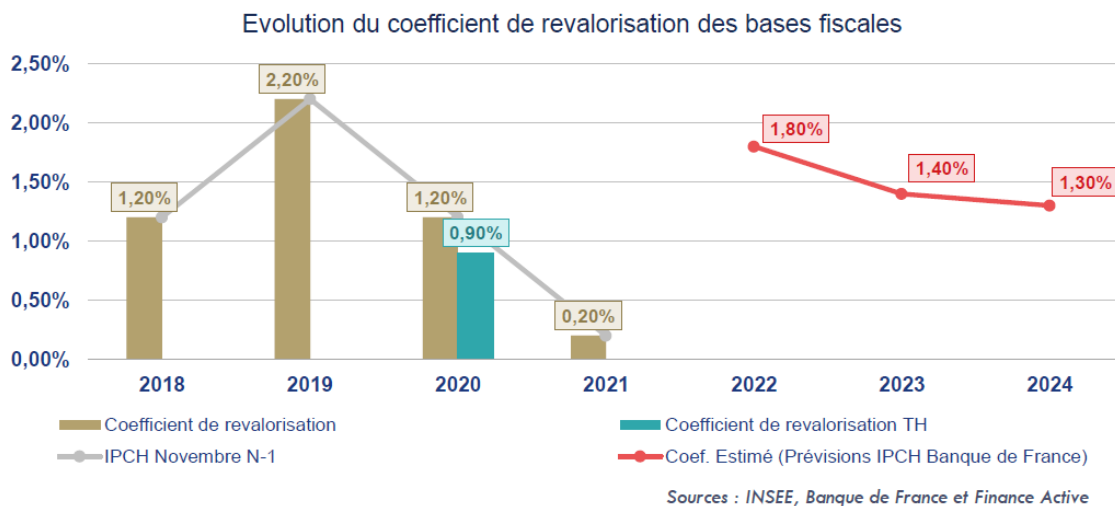


1.2.2 Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2022

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus de l'inflation prévisionnelle comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N et le mois de novembre N-1.

En novembre 2020 (par rapport à novembre 2019), l'indice constaté était de 0,2 % fixant ainsi pour 2021 le coefficient de revalorisation des bases d'imposition.

L'inflation étant plus importante en 2021, ce coefficient le sera également. L'IPCH de novembre 2021 n'étant connu qu'en décembre, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition qui s'appliquera en 2022 ne sera connu qu'à ce moment. **Au mois de septembre 2021, les prévisions d'IPCH de la Banque de France s'établissent à 1,8 %, mais il est fort probable qu'il soit finalement aux environs de 3 %.**



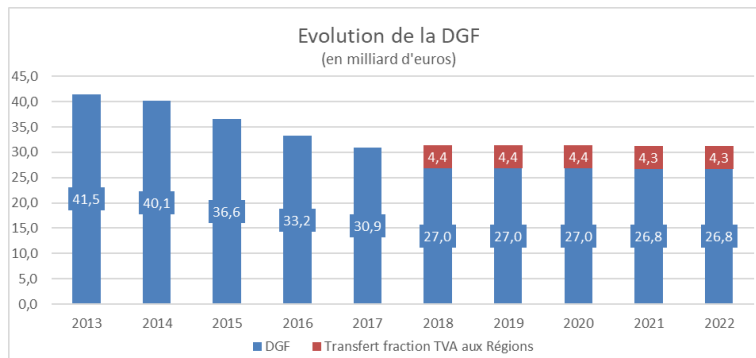
1.2.3 Stabilité de la dotation globale de fonctionnement et reconduction des mesures de soutien à l'investissement

La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement des communes (DGF) comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). Pour 2022, comme depuis 2018, aucune modification notable n'est attendue :

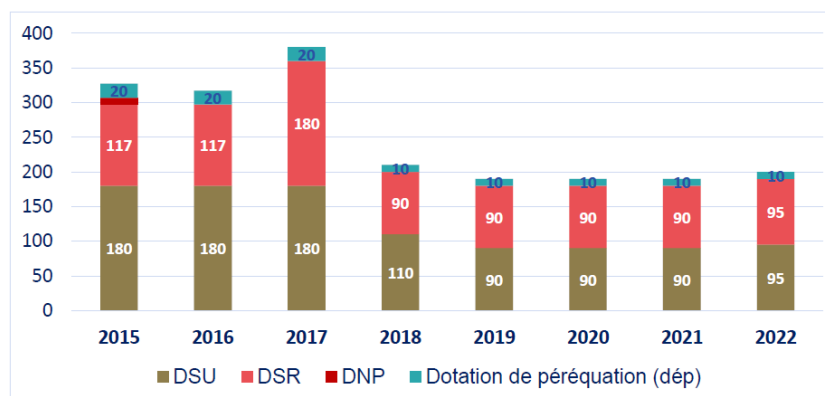
- Le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé, avec la prise en compte de la variation de la population et l'écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal ;
- L'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes permet de financer les abondements des enveloppes de la péréquation verticale, notamment celles de la DSU et de la DSR qui augmenteront de 95 M€ chacune.

Au total, toutes collectivités confondues, les concours financiers versés par l'Etat seront stables en 2022.



Les dispositifs de péréquation sont de nouveau renforcés (+200 M€), et notamment la dotation de solidarité urbaine (DSU, +95 M€) dont la Ville de Talence est bénéficiaire.

Abondement des dispositifs de péréquation (en M€)



Pour la Ville de Talence, entre l'écèlement de part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement et la hausse de la dotation de solidarité urbaine, **les concours financiers versés par l'Etat devraient être quasiment stables entre 2021 et 2022, aux alentours de 4,4 M€.**

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), dont la Ville de Talence est contributrice (par l'intermédiaire de Bordeaux Métropole), est maintenu au niveau national à 1 milliard d'euros. **Cela se traduit par une contribution pour la Ville de Talence comprise entre 300 et 350 k€ chaque année.**

Les enveloppes destinées au financement de l'investissement

Enfin, les enveloppes de soutien à l'investissement public local sont également reconduites en 2022. Un montant de 2,5 milliards d'€ est prévu et réparti entre quatre enveloppes :

- DSIL : 907 M€
- DETR : 1 046 M€
- DPV : 150 M€
- DSID : 212 M€.

La DSIL est abondée d'un peu plus de 300 M€, dans le but de financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique.

	DSIL	DPV	DETR	DSID
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropoles et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
Objet	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
Attribution	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

La Ville de Talence a par exemple reçu une subvention de près de 300 k€ au titre de la DSIL pour le stade nautique. Elle sollicitera à nouveau ce fond pour les projets d'investissement à venir.

2. UNE SITUATION FINANCIERE Saine PERMETTANT DE PORTER UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX POUR LES ANNEES A VENIR

QUE RETENIR DE CET EXERCICE 2021 ?

Grâce à l'amélioration constante de sa situation financière sur le mandat écoulé et sur les exercices 2020 et 2021, la Ville de Talence dispose aujourd'hui des marges de manœuvre pour porter un programme d'investissement ambitieux pour les années à venir.

L'exercice 2021 est marqué par d'importantes dépenses d'investissement (près de 12 M€), avec la concrétisation et le démarrage des travaux de projets d'envergure (couverture des terrains de tennis, maison des solidarités, stade nautique et groupe scolaire Paul Lapie). Ces dépenses sont intégralement autofinancées, ce qui permet à la Ville de Talence de se désendetter à nouveau, l'encours de dette passant de 18,4 M€ à 16,3 M€.

Dans le même temps, bien que la crise sanitaire ait entraîné quelques dépenses supplémentaires ou recettes en moins (achats d'équipement, renforts de personnel, exonérations de loyers, gratuité de certaines activités), les soldes d'épargne de la Ville s'améliorent et l'épargne brute s'élève en 2021 à 5,8 M€.

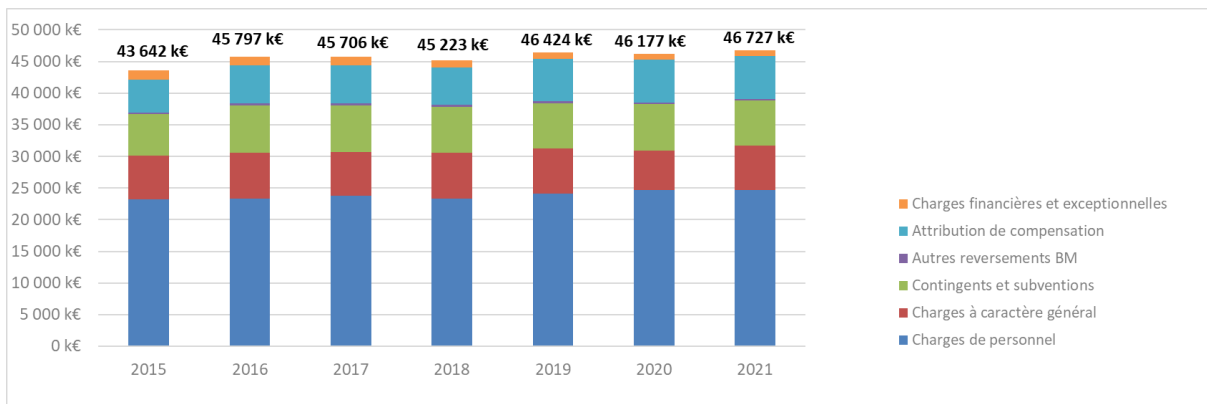
La capacité de désendettement s'établit désormais à moins de 3 ans.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	5,0 M€	2,7 M€	3,9 M€	5,3 M€	5,0 M€	5,4 M€	5,8 M€
Encours de dette au 31/12	31,5 M€	31,1 M€	28,4 M€	25,9 M€	23,6 M€	18,4 M€	16,3 M€
Capacité de désendettement	6,4 ans	11,4 ans	7,3 ans	4,9 ans	4,7 ans	3,4 ans	2,8 ans
Trésorerie au 31/12	2,9 M€	13,4 M€	17,0 M€	14,9 M€	21,8 M€	15,7 M€	11,0 M€

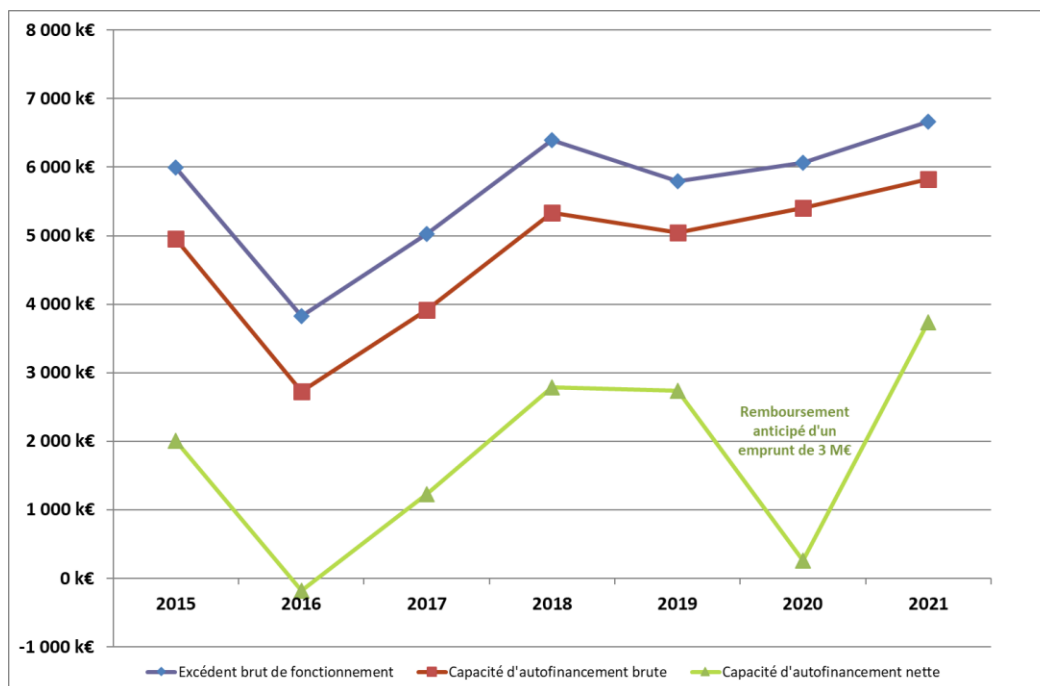
Sur cet exercice 2021, suivant la même dynamique que celle observée au plan national, les recettes de fonctionnement sont en augmentation (près de 2 %). Ce sont les produits de la fiscalité directe (évolution favorable des bases d'imposition) et indirecte (notamment avec la hausse des droits de mutation à titre onéreux) qui sont en progression (+3,2 %) et qui expliquent cette croissance.

Les dotations et autres participations sont globalement stables. En revanche, les effets de la crise sanitaire (fermeture et/ou instauration de jauges de certaines activités) se font encore ressentir sur les produits des services ou les loyers perçus dont les montants sont pour la seconde année en baisse.

Après une année 2020 très particulière (confinements, fermeture d'un certain nombre de services, protocoles sanitaires stricts...), au cours de laquelle les dépenses de fonctionnement avaient diminué de 0,5 %, ces dernières repartent logiquement à la hausse, mais de manière plutôt contenue (+1,2 %). Ce sont essentiellement les charges à caractère général qui progressent pour revenir à un niveau comparable à ceux de 2018 et 2019, tandis que les charges de personnel restent stables.



Les recettes de fonctionnement progressant à un rythme plus élevé que les dépenses, **les soldes d'épargne de la Ville sont en hausse entre 2020 et 2021 : +7,6 % pour l'épargne brute qui s'établit à 5,8 M€ en 2021, contre 5,4 M€ en 2020 et 5,0 M€ en 2019.**

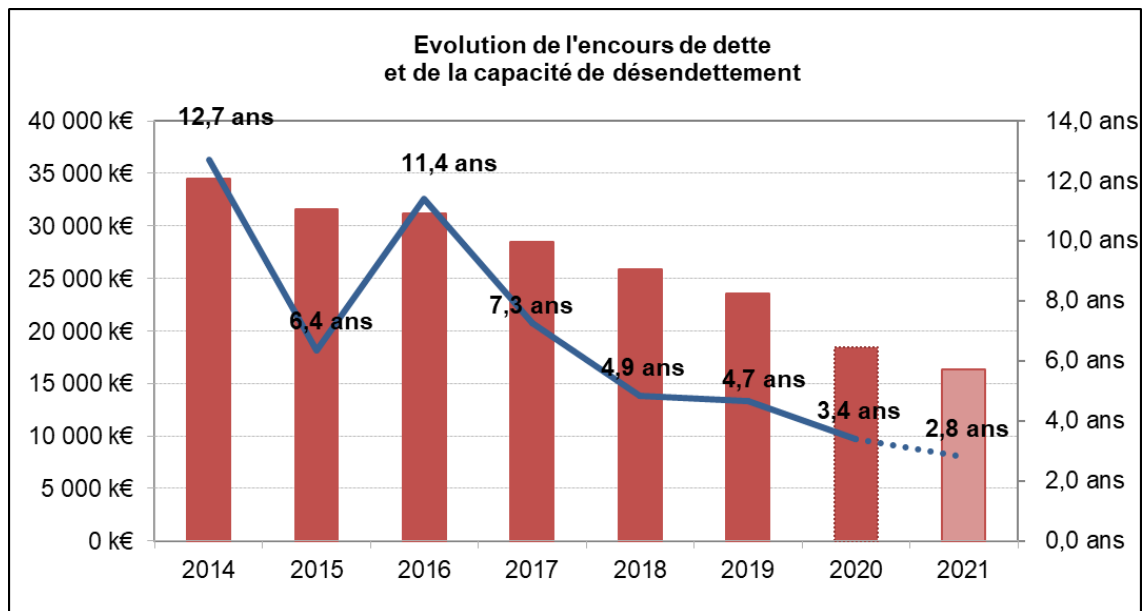


Après remboursement du capital des emprunts (2,1 M€), l'épargne nette s'élève en 2021 à 3,7 M€. Avec les ressources propres d'investissement (3,9 M€), la capacité totale de financement est de 7,6 M€ pour 2021.

Conformément au programme d'investissement présenté, la Ville de Talence a investi massivement sur cet exercice. Entre les projets finalisés (création d'une maison des solidarités, création de deux terrains de padel et couverture d'un terrain de tennis), les projets en cours (réhabilitation du stade nautique, réhabilitation et extension du groupe scolaire Paul Lapie, réhabilitation et extension de stade Pierre Paul Bernard) et les divers travaux d'entretien des bâtiments communaux, des écoles et de voirie, **les dépenses totales d'équipement se chiffrent à près de 12 M€.**

Pour financer ces dépenses, la Ville peut compter sur l'épargne nette (3,7 M€), les ressources propres d'investissement (3,9 M€ - FCTVA, cessions d'immobilisations et subventions) et la consommation d'une partie de sa trésorerie (près de 5,0 M€). **Ainsi, pour la cinquième année consécutive, aucun emprunt n'est nécessaire.**

L'encours de dette est donc une nouvelle fois en diminution, de 18,4 M€ au 31/12/2020 à 16,3 M€ au 31/12/2021. Il a été divisé par plus de deux par rapport au début du mandat précédent (34,5 M€ au 31/12/2014).



Dans le même temps, sous l'effet de ce désendettement et de la progression des soldes d'épargne, **la capacité de désendettement s'améliore encore et passe de 3,4 ans à 2,8 ans.** Pour rappel, elle était de 12,7 ans en 2014 et la moyenne des villes de même strate s'établit en 2020 à 5,4 ans, soit près de deux fois moins pour la Ville de Talence.

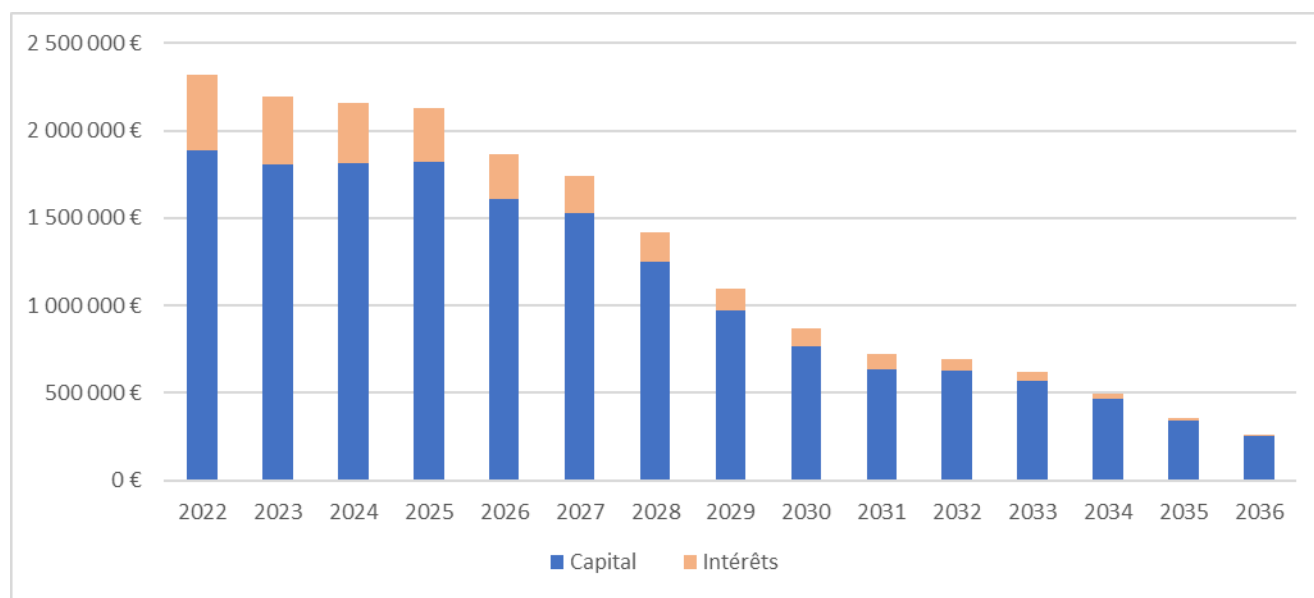
Cette situation financière, résultat d'efforts de gestion importants réalisés depuis quelques années, permet :

- De réaliser les projets lancés sur la fin du mandat précédent ;
- De mener les actions du plan de mandat et notamment l'important programme d'investissement ;
- De faire face à d'éventuelles baisses de ressources sur les prochaines années si la crise économique venait à se répercuter sur les collectivités locales.

Au 31 décembre 2021, l'encours de dette de la Ville de Talence s'élèvera précisément à 16 348 860 €, soit 374 € par habitant (contre 1 011 € en moyenne pour les communes de même strate, soit trois fois moins).

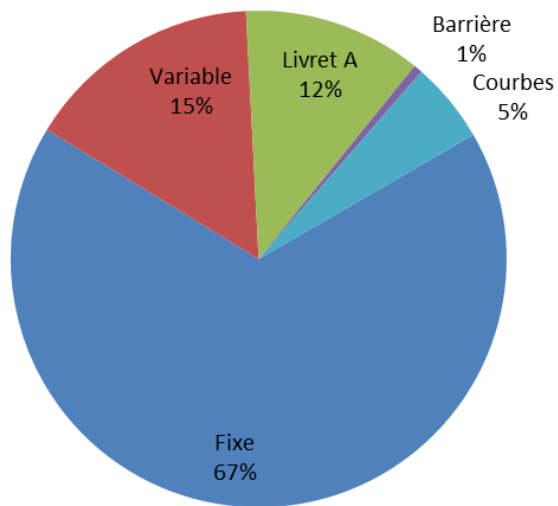
- Nombre d'emprunts composant l'encours de dette : 16
- Taux d'intérêt moyen : 2,77 %
- Durée résiduelle moyenne : 10 ans

Le profil de remboursement de la dette existante est le suivant (hors opérations de renégociation ou remboursement anticipé) :

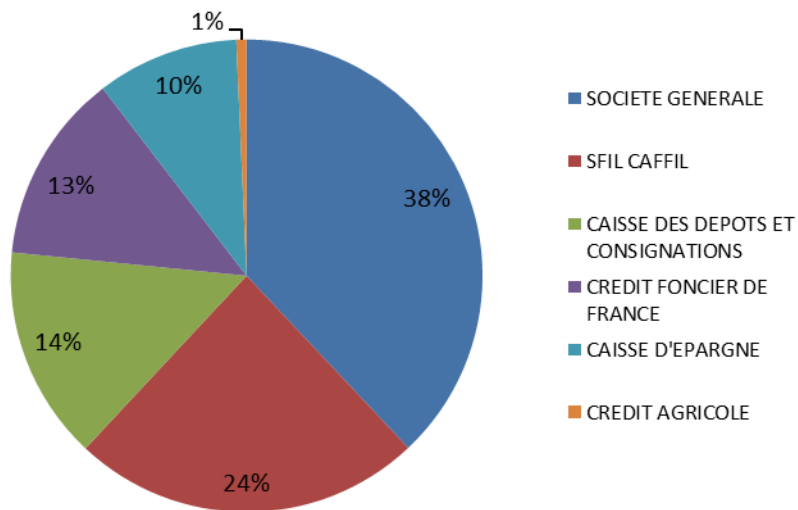


Quelques caractéristiques de la dette :

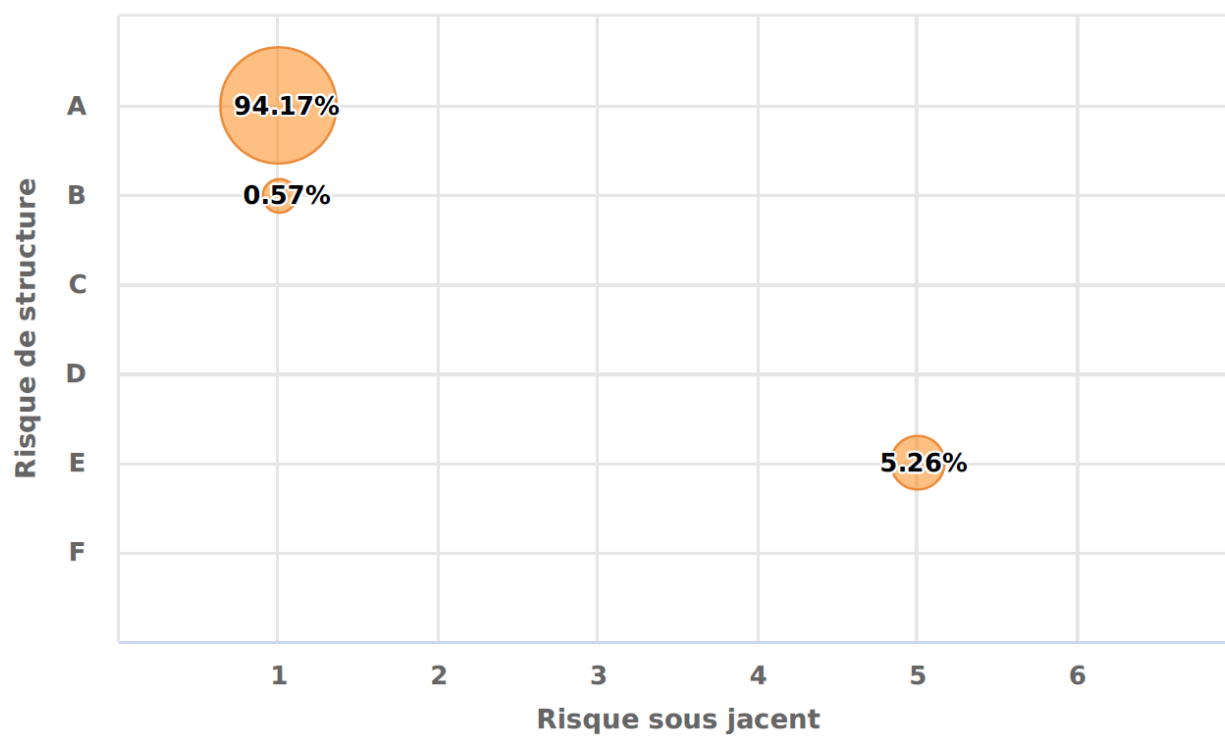
Répartition de la dette selon le type de taux



Répartition de la dette par établissements prêteurs



Répartition de la dette selon le risque (charte de Gissler)



3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022-2026 : 3 AXES MAJEURS D'INTERVENTION ET UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT TRES AMBITIEUX

QUELS ENGAGEMENTS ET AMBITIONS POUR LES ANNEES 2022-2026 ?

Pour les années à venir, la Ville de Talence priorisera ses actions et projets autour de 3 axes majeurs :

- **Environnement et cadre de vie**
- **Vivre ensemble et solidarités**
- **Proximité-sécurité et participation citoyenne**

Depuis le début du mandat, de nombreux projets et actions ont déjà vu le jour. Nous poursuivrons dans les années à venir en ce sens. Dès 2022, nous allons lancer les grands investissements de la mandature 2020-2026 et quasiment finaliser trois projets d'envergure (réhabilitation du stade nautique, réhabilitation et extension du groupe scolaire Paul Lapie, réhabilitation et extension du stade Pierre Paul Bernard).

Il est également prévu de nouvelles manifestations (notamment estivales), l'ouverture de la Maison des solidarités de la Ville de Talence et le renforcement de certains services dans des secteurs comme la sécurité par exemple.

D'ici 2026, le programme d'investissement se chiffre à près de 100 M€. Pour le financer, sachant qu'aucune augmentation des taux d'imposition n'interviendra, la Ville devra :

- Maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement,
- Maintenir à de bons niveaux ses soldes d'épargne,
- Limiter au maximum le recours à l'emprunt.

3.1 Nos 3 axes prioritaires d'intervention

Environnement et cadre de vie

Depuis le début du mandat, la Ville de Talence a déjà mis en place certaines actions, dont les crédits seront renouvelés :

- Augmentation de 50 % de la part de bio dans les cantines ;
- Sanctuarisation du bois de Thouars ;
- Intensification de la lutte contre les moustiques ;
- Embellissement et végétalisation du cimetière ;
-

Des projets comme la modernisation de l'ensemble du parc d'éclairage public ont également été menés à leur terme, avec à la clé d'importantes économies d'énergie.

Aux budgets primitifs 2022 et suivants, la Ville de Talence inscrira de nouveaux crédits en faveur de sa politique environnementale et d'amélioration du cadre de vie, pour :

- La réouverture de la halte Talence Médoquine ;
- Le lancement des travaux du grand Peixotto-Margaut ;
- Les premières études de la réhabilitation du Château des Arts ;
- La végétalisation des places et espaces publics ;
- L'installation d'aires de jeux éducatives en matériaux bio-sourcés ;
- La mise en œuvre du pacte Plume H2O (pacte pour le logement, l'urbanisme, la mobilité, l'environnement et la place de l'eau dans la Ville) ;
- L'instauration d'une politique de gestion des biodéchets issus de la restauration.

Vivre ensemble et solidarités

Au côté du CCAS, la Ville de Talence se dote en ce moment même de nouveaux outils avec l'ouverture de la Maison des solidarités et la Maison France Services au Dôme. En ces temps de crise sanitaire, il s'agit de lutter plus intensément contre la précarité, l'isolement et la fragilité économique et sociale.

Les plus jeunes et notamment les étudiants sont touchés de plein fouet par cette crise. La Ville a ainsi contribué, au côté de l'université et de partenaires associatifs, à lutter contre la précarité des étudiants (à travers le café papote et de la distribution alimentaire). Le dispositif d'aide au permis pour les jeunes a également été récemment lancé dans le but de favoriser l'accès à l'emploi.

Le vivre-ensemble, c'est aussi la reprise et le renforcement de certaines activités et manifestations (Anim&vous, illuminations et animations de fin d'année, festival ODP...). La Ville de Talence souhaite poursuivre son action en ce sens et compte notamment créer de nouvelles activités estivales.

En matière de sport, Talence verra son offre en équipements largement s'accroître. 2021 a déjà vu la construction des deux terrains de padel et la couverture d'un terrain de tennis. En 2022, nous pourrons inaugurer un nouveau skate-park (projet issu du budget participatif) et vivre une nouvelle édition du décastar dans un tout nouveau stade. En 2023, le stade nautique Henri Deschamps rouvrira (avec un bassin nordique ouvert toute l'année) et le nouveau dojo sera livré, tout comme le pôle administratif et sportif.

Les équipements culturels ne seront pas en reste, avec la rénovation des lieux de pratique musicale dans les écoles, le déménagement de l'école de musique au Château des Arts (une fois sa réhabilitation terminée), la construction d'une nouvelle salle polyvalente et des travaux de réaménagement du Forum.

Proximité-sécurité et participation citoyenne

Après la présentation en juillet dernier du plan prévention et sécurité 2020-2026, des crédits seront inscrits au budget primitif 2022 pour sa mise en œuvre. Seront notamment prévus :

- Le renforcement des effectifs de la Police Municipale ;
- Son armement ;
- Le déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection.

En parallèle, le service de médiation et de prévention continue son action, avec des moyens renforcés.

En matière de proximité, depuis la création en 2018 du service « Allo Talence », la Ville a créé de nouveaux moyens d'échange avec les administrés. Ce sont plus de 200 demandes qui sont traitées en moyenne par mois par le service, dont près de 95 % ont été clôturées (depuis le début de l'année 2021). En 2022, la Ville de Talence améliorera encore son offre de service avec la création d'une permanence mobile deux matinées par semaine.

Enfin, la participation citoyenne continue son développement, à travers les conseils communaux, les différentes concertations et le budget participatif.

3.2 Les grands équilibres financiers 2022-2026

Pour les cinq prochaines années, notre programme d'investissement se chiffre à près de 100 M€.

- De nombreux projets sont en cours de réalisation :
 - o La réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps
 - o La réhabilitation et extension du groupe scolaire Lapie
 - o La réhabilitation et extension du stade Pierre Paul Bernard
- De nouveaux projets seront lancés très prochainement :
 - o La réouverture de la halte de Talence Médoquine
 - o La réalisation du Grand Peixotto-Margaut
 - o La réhabilitation et extension du groupe scolaire Camus
 - o La réhabilitation du château des Arts
 - o La construction d'une salle polyvalente
 - o L'aménagement et la végétalisation de 7 places publiques
- Et certaines enveloppes seront reconduites (budget participatif, entretien du patrimoine et végétalisation de la Ville, aires de jeux pour enfants, acquisition de matériel pour le bon fonctionnement des services).

Répartis selon nos axes prioritaires d'intervention, ces projets ont tous comme point commun d'être conçus selon un référentiel qui vise notamment à réduire les consommations énergétiques.

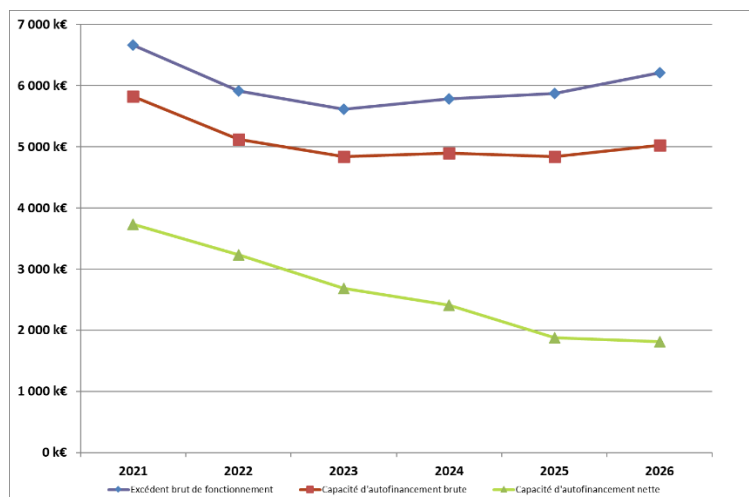
(en milliers d'euros)	2022	2023	2024	2025	2026
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	3 352	6 515	9 361	7 254	6 784
Château des Arts	102	999	4 314	3 291	3 291
Grand Peixotto-Margaut	312	3 000	2 277	1 693	1 693
Aménagement et végétalisation des espaces publics	370	100	150	20	
Square Fehlmann - Place Aristide Briand	10	300	690		
Aires de jeux pour enfants	50	50	50	50	50
Entretien du patrimoine et végétalisation	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750
Réouverture de la halte de Talence Médoquine	115	85			
Aménagement d'une ferme urbaine pédagogique solidaire				300	
Quartier de Thouars	508	200			
Travaux cimetière	75				
Rénovation de l'Eglise Notre-Dame	30	30	30	150	
Travaux voirie et éclairage public	30		100		
VIVRE ENSEMBLE ET SOLIDARITES	17 116	7 945	8 735	9 075	5 730
Groupe scolaire Lapie	3 925				
Groupe scolaire Camus	190	500	2 860	3 000	1 450
Groupe scolaire Ravel (en complément de Bordeaux Métropole)		350	350		
Travaux sur la cuisine centrale	50	150	1 400	2 500	1 000
Travaux bâtiment Espeleta et création d'une maison de l'enfance	50		100	450	1 000
Amélioration du confort et de l'accessibilité des écoles et des lieux de pratique musicale	100	100	50	50	
Nouveau centre social		500	1 000		
Salle polyvalente	134	120	2 100	2 100	1 680
Forum			750	750	
Stade nautique Henri Deschamps	10 500	5 400			
Grand Stade Pierre Paul Bernard (part communale)	1 212	625	25	25	
Dojo	600	200			
Nouvel espace pour la gymnastique			100	200	600
Skate-park	355				
PROXIMITE-SECURITE ET PARTICIPATION CITOYENNE	350	550	350	1 050	850
Budget participatif	350	350	350	350	350
Vidéoprotection		200		200	
Amélioration des conditions d'accueil de l'hôtel de ville				500	500
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 205	2 350	2 265	1 895	1 925
Acquisition de matériels	1 020	670	670	670	670
Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole	670	700	730	760	790
Autres projets et dépenses imprévues	2 515	980	865	465	465
TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	25 023	17 360	20 711	19 274	15 289
			97 658		

A noter que les estimations du programme d'investissement 2022-2026, indiquées ici, sont naturellement susceptibles d'être régulièrement actualisées et modifiées en fonction :

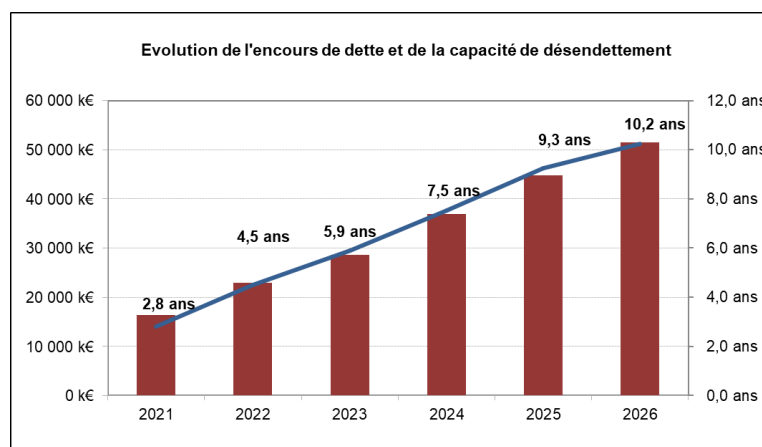
- De l'avancement des projets (notamment du fait des contraintes techniques et réglementaires),
- Du coût réel des dépenses soumis au résultat des appels d'offres et à l'actualisation des prix.

Pour réaliser ce programme d'investissement (près de 20 M€ en moyenne par an), **la Ville doit s'efforcer de maintenir l'évolution de ses dépenses de gestion**. Elles augmenteraient en moyenne de 1,7 % par an (tout en respectant les différents engagements de développement de services).

Dans le même temps, la dynamique des recettes de fonctionnement serait légèrement moindre (+1,4 % en moyenne par an), entraînant ainsi une diminution des soldes d'épargne. La capacité d'autofinancement nette (après remboursement du capital de la dette) serait en baisse plus importante (sous l'effet du remboursement des emprunts contractés pour financer le programme d'investissement).



Pour la réalisation de cet important programme d'investissement, la Ville de Talence aura forcément recours à l'emprunt (a priori dès 2022), dans des proportions toutefois soutenables, notre objectif étant que la capacité de désendettement ne dépasse pas 12 ans.



Globalement, notre stratégie financière vise effectivement à ce que les grands équilibres 2022-2026 soient préservés, en conservant notamment une capacité de désendettement inférieure à 12 ans et une épargne nette positive.

(en milliers d'euros)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Var. annuelle moyenne 2026/2021
Dépenses de gestion	46 246	48 057	49 478	50 068	50 749	51 216	1,7%
dont charges à caractère général	7 030	7 276	7 810	7 929	8 044	8 119	2,4%
dont charges de personnel	24 660	25 955	26 950	27 379	27 903	28 251	2,3%
dont autres charges de gestion courante	7 117	7 286	7 291	7 297	7 303	7 308	0,4%
dont attribution de compensation BM et FPIC	6 991	7 101	7 137	7 174	7 211	7 248	0,6%
Recettes de fonctionnement	52 548	53 612	54 885	55 640	56 415	57 215	1,4%
dont impôts et taxes	39 582	40 435	41 121	41 823	42 539	43 271	1,5%
dont dotations et participations	8 831	8 788	8 728	8 684	8 644	8 612	-0,4%
dont produit des services	3 900	4 150	4 794	4 890	4 988	5 087	4,5%
Epargne de gestion	6 302	5 555	5 407	5 571	5 666	5 999	-0,8%
Intérêts de la dette	482	436	567	671	827	976	12,5%
Epargne brute	5 820	5 119	4 841	4 900	4 839	5 023	-2,4%
Remboursement du capital des emprunts	2 085	1 888	2 154	2 491	2 958	3 213	7,5%
Epargne nette	3 736	3 231	2 687	2 409	1 881	1 810	-11,4%
Dépenses réelles d'investissement	12 334	25 023	17 360	20 711	19 274	15 289	3,6%
dont dépenses d'équipement	12 329	25 018	17 355	20 706	19 269	15 284	3,6%
dont acquisitions foncières	0	0	0	0	0	0	so
dont autres	5	5	5	5	5	5	0,0%
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	3 884	5 309	6 886	7 548	6 526	3 598	-1,3%
dont FCTVA	653	970	1 625	3 348	2 376	2 948	28,5%
dont autres ressources d'investissement	3 231	4 339	5 261	4 200	4 150	650	-23,5%
Fonds de roulement au 01/01	15 686	10 971	3 000	3 000	3 000	3 000	-24,1%
Consommation du fond de roulement	4 714	7 971	0	0	0	0	-100,0%
Fonds de roulement au 31/12	10 971	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	-19,4%
Emprunts contractés / Besoin d'emprunt	0	8 512	7 787	10 755	10 867	9 882	so
Encours de dette au 01/01	18 434	16 349	22 973	28 607	36 870	44 780	15,9%
Variation de l'encours de dette	-2 085	6 624	5 633	8 264	7 909	6 668	so
Encours de dette au 31/12	16 349	22 973	28 607	36 870	44 780	51 448	21,1%
Capacité de désendettement	2,8 ans	4,5 ans	5,9 ans	7,5 ans	9,3 ans	10,2 ans	24,1%

4. Les orientations retenues pour le budget primitif 2022

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2022 ?

Avec près de 25 M€ de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser) qui seront inscrites au budget 2022, la Ville de Talence se donne les moyens de financer les travaux des grands projets en cours et d'engager les études de ceux à venir. Ce niveau d'investissement sans précédent est rendu aujourd'hui possible grâce aux efforts de gestion des années passées et au désendettement important que connaît la Ville depuis 7 ans.

Sur l'exercice 2022, la Ville de Talence continue par ailleurs d'améliorer sa capacité d'autofinancement, tout en créant de nouveaux services de proximité et qualitatif.

Pour le quotidien de nos administrés et partenaires, nos grandes priorités restent les mêmes que les années passées :

- Préservation du pouvoir d'achat des ménages, avec la stabilité des taux d'imposition et des tarifs municipaux adaptés,
- Soutien au secteur économique, à travers la commande publique et les actions de développement,
- Renforcement des liens sociaux, avec un accompagnement au plus près des besoins pour le CCAS et le monde associatif,
- Poursuite des projets visant à réduire notre consommation énergétique.

4.1 Section de fonctionnement, un objectif : l'optimisation des soldes d'épargne

4.1.1 Une dynamique encore favorable des recettes de fonctionnement

Au budget primitif 2022, les seules recettes réelles de fonctionnement devraient s'élever à 53,1 M€ en 2022, un montant en hausse de 2,9 % par rapport au BP 2021.

	BP 2021	PROJET BP 2022	Evo. BP 2021/2022
Recettes de fonctionnement	60,4 M€	53,8 M€	-10,9%
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	8,1 M€	0,0 M€	-100,0%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,1 M€	0,1 M€	0,0%
Chapitre 70 - Produits des services	4,2 M€	3,8 M€	-8,8%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	38,4 M€	40,1 M€	4,5%
Chapitre 74 - Dotations et participations	8,8 M€	8,8 M€	-0,1%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0,1 M€	0,1 M€	-1,4%
Chapitre 76 - Produits financiers	0,0 M€	0,0 M€	so
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,0 M€	0,2 M€	so
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0,0 M€	0,0 M€	so
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	0,6 M€	0,7 M€	7,7%
soit recettes réelles de fonctionnement	51,6 M€	53,1 M€	2,9%
soit excédent de fonctionnement reporté	8,1 M€	0,0 M€	-100,0%
soit recettes d'ordre de fonctionnement	0,6 M€	0,7 M€	7,7%

Cette année, le vote du compte administratif 2021 intervenant après celui du budget primitif 2022, la reprise des résultats (en l'occurrence un excédent de fonctionnement) se fera plus tard, par le biais d'un budget supplémentaire.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Au budget primitif 2022, les ressources fiscales seront estimées à 40,1 M€ (contre 38,4 M€ en 2021), en faisant de très loin la première recette du budget (75,8 %). Leur croissance (+4,5 %) explique à elle seule l'évolution des recettes de fonctionnement.

	BP 2021	PROJET BP 2022	Evo. BP 2021/2022
Chapitre 73 - Impôts et taxes	38,4 M€	40,1 M€	4,5%
Taxes foncières et d'habitation	33,5 M€	35,2 M€	5,1%
Dotation de solidarité métropolitaine	2,0 M€	2,0 M€	0,5%
DMTO (droits de mutation à titre onéreux)	2,2 M€	2,2 M€	0,0%
Taxe sur l'électricité	0,7 M€	0,7 M€	0,0%
Droits de place	0,0 M€	0,0 M€	0,0%
Taxe Locale sur la publicité extérieure	0,1 M€	0,1 M€	0,0%

Tandis que les taux d'imposition resteront stables, la progression du produit des taxes foncières et d'habitation est uniquement liée à la hausse des bases d'imposition (variation physique et revalorisation forfaitaire estimée à près de 3 %). Il importe de noter que la hausse est importante de budget à budget (+5,1 %), mais qu'elle est moindre (entre 2,5 % et 3 %) par rapport au montant qui sera définitivement perçu au titre de l'exercice 2021.

Par mesure de prudence, même si le territoire connaît une forte attractivité, il sera proposé que les autres produits fiscaux restent stables entre les budgets primitifs 2021 et 2022.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Deuxième recette de fonctionnement, les dotations et participations resteront également stables, à 8,8 M€.

	BP 2021	PROJET BP 2022	Evo. BP 2021/2022
Chapitre 74 - Dotations et participations	8,8 M€	8,8 M€	-0,1%
Part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement	4,5 M€	4,5 M€	-1,1%
Dotation de solidarité urbaine	2,5 M€	2,6 M€	2,0%
Dotation nationale de péréquation	0,4 M€	0,3 M€	-5,7%
Participations autres organismes (CAF principalement)	1,2 M€	1,2 M€	0,0%
Compensations fiscales	0,1 M€	0,1 M€	20,0%
Autres dotations et participations	0,2 M€	0,2 M€	-5,4%

La diminution de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (liée à un écrêtement) sera en effet très certainement compensée par la hausse de la dotation de solidarité urbaine.

Chapitre 70 – Produit des services

Depuis 2020, entre les confinements, les fermetures d'écoles et/ou de classes, l'arrêt total ou partiel des activités culturelles et sportives, les produits des services sont plutôt en baisse. Initialement estimées à 4,2 M€ en 2021, les recettes issues des services offerts par la Ville seront en réalité d'environ 4 M€.

Tout en faisant l'hypothèse d'un fonctionnement normal des services (comme c'est le cas depuis septembre dernier), mais aussi de la fermeture pour travaux du stade nautique, les produits des services devraient s'établir au BP 2022 à 3,8 M€ :

	BP 2021	PROJET BP 2022	Evo. BP 2021/2022
Chapitre 70 - Produits des services	4,2 M€	3,8 M€	-8,8%
Redevances d'occupation du domaine public	0,2 M€	0,2 M€	0,0%
Redevances services culturels	0,3 M€	0,3 M€	0,0%
Redevances services sportifs	0,3 M€	0,1 M€	-65,8%
Redevances services périscolaires	1,5 M€	1,5 M€	0,0%
Reversement Métropole compétence propreté	0,9 M€	0,9 M€	0,0%
Remboursement de mise à disposition de personnels	0,2 M€	0,2 M€	-5,0%
Redevance de stationnement	0,2 M€	0,2 M€	0,0%
Produit des FPS	0,2 M€	0,0 M€	-85,7%
Remboursement CCAS suite mutualisation informatique	0,1 M€	0,1 M€	0,0%
Autres produits	0,3 M€	0,3 M€	-1,7%

4.1.2 Des dépenses de fonctionnement dont l'évolution reste contenue

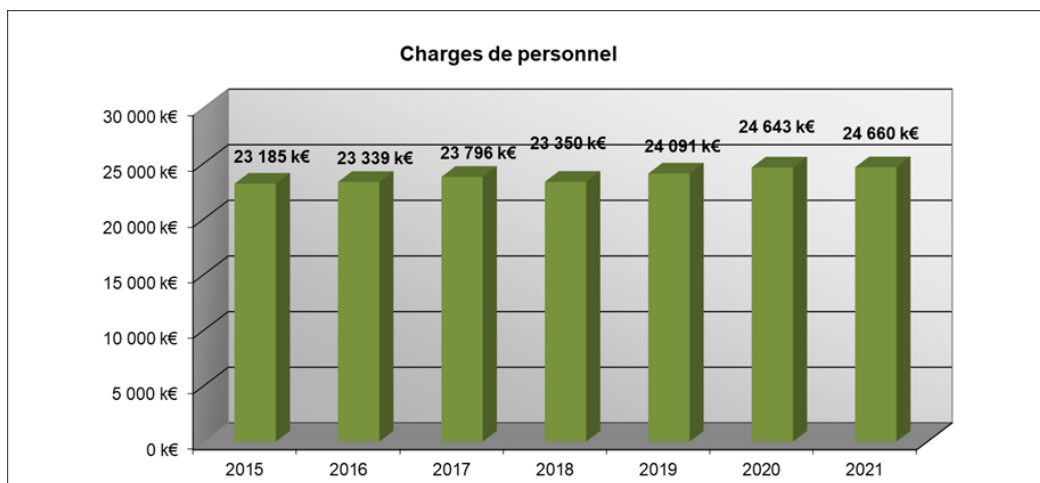
Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever au budget primitif 2022 à 49,2 M€ (+1,2 % par rapport aux crédits prévus au BP 2021).

	BP 2021	PROJET BP 2022	Evo. BP 2021/2022
Dépenses de fonctionnement	60,4 M€	53,8 M€	-10,9%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7,4 M€	7,6 M€	2,6%
Chapitre 012 - Charges de personnel	25,5 M€	26,0 M€	2,0%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7,3 M€	7,1 M€	-1,7%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7,5 M€	7,5 M€	0,2%
Chapitre 66 - Charges financières	0,5 M€	0,5 M€	-13,3%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,4 M€	0,4 M€	15,9%
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions	0,0 M€	0,0 M€	0,0%
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0,0 M€	0,0 M€	so
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	10,3 M€	3,0 M€	-70,4%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	1,5 M€	1,6 M€	3,2%
soit dépenses réelles de fonctionnement	48,6 M€	49,2 M€	1,2%
soit dépenses imprévues	0,0 M€	0,0 M€	so
soit dépenses d'ordre de fonctionnement	11,8 M€	4,6 M€	-61,0%

La Ville de Talence aurait ainsi la capacité de dégager en 2022 un virement à la section d'investissement (opérations d'ordre) de 4,6 M€, contre 3,7 M€ au BP 2021, déduction faite de l'excédent reporté de l'exercice 2020 (8,1 M€).

Chapitre 012 – Charges de personnel

Depuis 2015, l'évolution des charges de personnel est restée très maîtrisée (+1,0 % en moyenne par an), alors même que la Ville a repris en régie certaines activités (centre de loisirs), mis en place la réforme des rythmes scolaires et créé de nouveaux services de proximité (comme Allo Talence et la médiation).



L'exercice 2020 a bien entendu été très particulier en raison de la crise sanitaire dont les effets ont commencé à apparaître au mois de mars et se sont poursuivis jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2021. En plus de s'assurer du respect des protocoles sanitaires, la collectivité a en effet été confrontée au devoir :

- De préserver la santé de ses agents, notamment les plus vulnérables, en les invitant à respecter les périodes de confinement et de s'exposer sur leur lieu de travail ;
- Et d'assurer la continuité du service public.

Contrairement à d'autres charges (en raison d'annulation de manifestations par exemple), cette période n'a permis aucune économie sur le budget des ressources humaines. En effet, les différents confinements n'ont pas fait diminuer la masse salariale, les agents ayant bien entendu conservé leur rémunération. Et parallèlement, il a fallu recruter sur des secteurs très sensibles (écoles, secteur périscolaire...) pour faire face à certaines absences ou pour s'assurer du respect de certains protocoles sanitaires.

L'augmentation des effectifs observée en 2020 s'est donc confirmée sur le 1^{er} semestre 2021, mais s'est légèrement infléchie sur le second semestre en raison notamment de :

- La reprise d'activité des agents vulnérables avec la fin de leur remplacement au 1^{er} juillet (baisse des effectifs dans le secteur scolaire et périscolaire par exemple) ;
- La fermeture du stade nautique pour travaux en septembre qui a eu pour conséquence le redéploiement des effectifs fonctionnaires sur d'autres services et le non-renouvellement des contrats non permanents.

En 2021, les charges de personnel sont quasiment stables (+0,1 %). Elles s'élèvent à 24,7 M€.

Tableau des effectifs :

EFFECTIFS AU 31/12	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ¹
TITULAIRES	540	534	511	508	509	505	510
CONTRACTUELS	201	220	207	218	237	256	224
TOTAL	741	754	718	726	746	761	734

Tableau des effectifs par catégories :

EFFECTIFS PAR CATEGORIES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
A	48	50	48	50	56	55	62
B	123	122	115	125	130	128	130
C	570	582	555	551	560	578	542
TOTAL	741	754	718	726	746	761	734

Tableau des effectifs par catégories et filières :

FILIERES		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ADMINISTRATIVE	A	35	37	36	38	42	42	45
	B	14	14	13	15	18	18	23
	C	87	88	82	87	93	93	85
ANIMATION	A							
	B	15	14	15	14	13	13	14
	C	132	149	135	122	123	135	124
CULTURELLE	A	8	8	7	7	7	8	9
	B	59	58	55	59	61	58	62
	C	11	11	11	11	11	11	11
SECURITE	A							
	B	3	3	3	3	3	3	3
	C	11	12	11	9	12	11	10
SOCIALE	A	1	1	1	1	1	1	1
	B							
	C	33	32	31	27	22	19	17
SPORTIVE	A							
	B	17	16	16	18	18	17	10
	C	1	1	1	1	1	1	1
TECHNIQUE	A	4	4	4	4	6	4	7
	B	15	17	13	16	17	19	18
	C	295	289	284	294	298	308	294

¹ Effectif au 31/11 pour l'année 2021

Au compte administratif 2020² (budget principal), les charges de personnel s'élevaient à 24 643 110 €. Hors charges patronales, elles se décomposaient ainsi :

- Traitements indiciaires (selon les grilles de la fonction publique territoriale) : 13 897 497 €
- Régimes indemnitaires (conformément aux délibérations en vigueur) : 1 735 117 €
- Nouvelles bonifications indiciaires (selon le tableau ci-dessous) : 229 428 €
- Heures supplémentaires³ : 162 980 €

NBI existantes	Objets de la NBI	Nombre d'agents la percevant
NBI 10 points	Accueil public	73
NBI 10 points	Ecole Maternelle QPV	17
NBI 10 points	Fct polyvalentes QPV	42
NBI 10 points	Activités sportives QPV	3
NBI 10 points	Dessinateur	4
NBI 15 points	Encadrmnt équipe > 5 agts	28
NBI 15 points	Animation QPV	5
NBI 15 points	Org. Act phys. et sport.	3
NBI 15 points	Police municipale QPV	3
NBI 15 points	Régisseur 3000-180000	2
NBI 20 points	Concept/coord dom adm QPV	1
NBI 20 points	Enc/prj pol.socio-édu QPV	1
NBI 20 points	Assis au dév cult/édu PQV	3
NBI 20 points	Régisseur +18000	1
NBI 25 points	Enc sve requérant technic	42
NBI 25 points	Encadrement sve >20 pers	10
NBI 30 points	Direction écoles musique	1
NBI 30 points	Chef de bibliothèque	1
NBI 35 points	DGA 40/150000 hab	2
NBI 60 points	DGS 40/150000 hab	1

La collectivité met également à disposition 21 logements de fonction aux agents ayant des fonctions d'astreintes et/ou de sécurité. Cette mise à disposition se valorise au total à 65 476 €.

Au budget primitif 2022, les charges de personnel devraient s'élever à 26 M€, un montant en hausse de 2,0 % par rapport au BP 2021.

En dehors de mesures règlementaires impactant la masse salariale (revalorisation des grilles indiciaires en lien avec l'évolution du SMIC par exemple), la collectivité renforcera ses effectifs dans des domaines jugés prioritaires :

- L'aménagement et la végétalisation des espaces publics ;
- La conduite des grands projets et l'entretien des bâtiments communaux ;
- La sécurité et la prévention.

² Dernier compte administratif complet connu à cette date.

³ Depuis le 1^{er} juillet 2018, la durée effective du temps de travail dans la commune est de 1 607 heures par an.

A l'inverse, quelques économies vont être réalisées avec la fermeture pour travaux du stade nautique sur l'intégralité de l'année 2022. Habituellement, sur une année pleine, la masse salariale correspondant aux contractuels et emplois saisonniers est d'environ 300 k€.

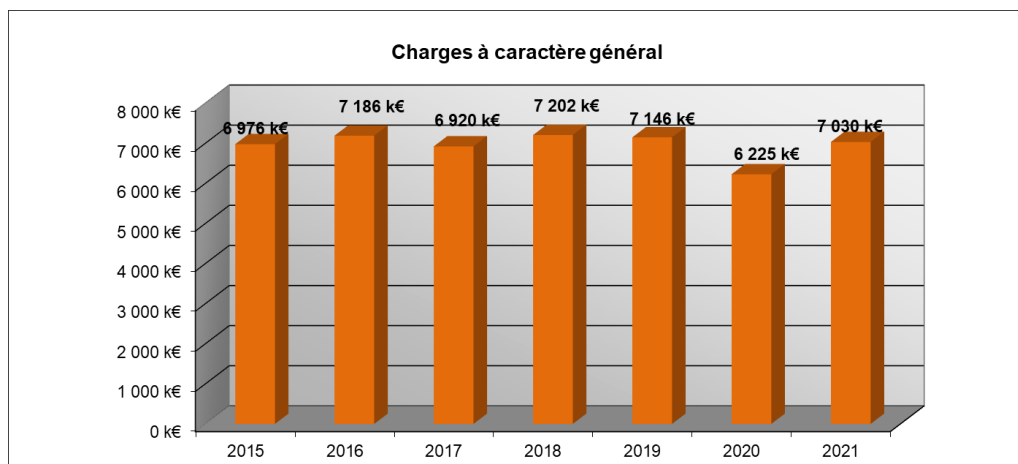
La collectivité poursuit par ailleurs son suivi rigoureux de la masse salariale, en limitant au maximum les heures supplémentaires, en s'interrogeant à chaque départ en retraite ou mutation sur la pertinence de remplacer l'agent dont le poste devient vacant et en favorisant dès que cela est possible la mobilité interne.

Enfin, en 2022, la Ville portera son attention sur deux sujets majeurs :

- **La revalorisation de la rémunération attendue** avec la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Le but est ici de récompenser l'engagement et l'investissement des agents ; de ce fait, une enveloppe sera débloquée pour son instauration. Une délibération sera proposée en ce sens sur les premiers mois de l'année 2022.
- **Le maintien et le renfort de la formation** s'agissant de tous les niveaux de la hiérarchie ; permettant à la fois une meilleure efficacité mais aussi l'amélioration toujours nécessaire du bien-être au travail.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Depuis 2015, la Ville de Talence a réussi à contenir l'évolution de ses charges à caractère général. Elles sont globalement stables et s'élèveront au compte administratif 2021 à près de 7 M€.



Après un exercice 2020 sur lequel des économies ont été réalisées (en lien avec la crise sanitaire), notamment sur la facture énergétique et l'achat de denrées alimentaires, le niveau des charges à caractère général revient en 2021 à un niveau comparable à ceux de 2018 et 2019. La Ville de Talence a toutefois réalisé des économies sur sa facture énergétique (passage en LED et fermeture en septembre pour travaux du stade nautique).

Au budget primitif 2022, il est prévu d'inscrire 7,6 M€ au chapitre des charges à caractère général (+2,6 % par rapport au BP 2021). En plus des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, il est envisagé :

- D'organiser des animations estivales ;
- D'augmenter le budget du service espaces verts ;
- D'affecter des crédits au conseil des étudiants ;
- De poursuivre le dispositif d'aide au permis de conduire pour les jeunes ;
- De sanctuariser le budget des conseils communaux.

La Ville de Talence devra également supporter la forte hausse attendue du coût de l'énergie (alors même que des efforts sont faits pour réaliser des économies sur ce secteur) et la facturation par le prestataire de Bordeaux Métropole (120 k€) du recyclage des encombrants et des déchets verts.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Au sein de ce chapitre, il sera proposé de reconduire le montant des subventions versées au CCAS (3,85 M€) et aux associations (2,5 M€). **Ces acteurs, garants d'une action de proximité et d'un lien social indispensable, sont des partenaires privilégiés de la Ville de Talence, raisons pour lesquelles nous proposerons de maintenir le niveau des subventions versées (enveloppe de près de 6,5 M€).**

	BP 2021	PROJET BP 2022	Evo. BP 2021/2022
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7,5 M€	7,5 M€	0,2%
Subventions aux associations	2,5 M€	2,5 M€	0,0%
Subvention au CCAS	3,9 M€	3,9 M€	0,0%
Indemnités, cotisations et frais de formation des élus	0,5 M€	0,5 M€	1,0%
Contribution aux écoles privées	0,4 M€	0,4 M€	2,6%
Participations au PLIE et à la Mission Locale	0,1 M€	0,1 M€	-2,0%
Autres charges de gestion courante	0,1 M€	0,1 M€	2,5%

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Au BP 2022, il sera proposé que les dépenses inscrites à ce chapitre soient légèrement revues à la baisse (-1,7 %), passant de 7,3 M€ à 7,1 M€.

	BP 2021	PROJET BP 2022	Evo. BP 2021/2022
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7,3 M€	7,1 M€	-1,7%
Attribution de compensation Bordeaux Métropole	6,8 M€	6,8 M€	0,4%
FPIC	0,4 M€	0,4 M€	0,0%
Reversement FPS	0,2 M€	0,0 M€	-100,0%

L'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole sera en progression de 0,4 %, sous l'effet de la révision des niveaux de service dans le cadre de la mutualisation du service informatique (augmentation du parc de matériel informatique, développement des logiciels métier...).

La participation au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) restera stable (350 k€).

En revanche, la comptabilisation du reversement des produits FPS (Forfait Post-Stationnement) ayant changé⁴, ils n'apparaissent plus sur ce chapitre de dépenses.

4.2 Un montant de dépenses d'investissement sans précédent

Au budget primitif 2022, hors restes à réaliser (qui seront repris dans le cadre du budget supplémentaire au moment de l'adoption du compte administratif 2021), **les dépenses s'élèveront à 27,1 M€** (contre 15,5 M€ au BP 2021).

	BP 2021	PROJET BP 2022
Dépenses d'investissement	15,5 M€	27,1 M€
dont acquisitions foncières	0,0 M€	0,4 M€
dont dépenses d'équipement	12,1 M€	23,4 M€
dont versements Bordeaux Métropole (AC + remboursement RNS)	0,6 M€	0,7 M€
dont remboursement d'emprunt	2,1 M€	1,9 M€
dont dépôts et cautionnements reçus	0,0 M€	0,0 M€
dont refinancement de dette	0,0 M€	0,0 M€
dont dépenses imprévues	0,0 M€	0,0 M€
dont neutralisation ACI (opération d'ordre)	0,6 M€	0,7 M€

Les seules dépenses d'équipement seront au total de 23,4 M€ (contre 12,1 M€ en 2021) :

- Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps : 13,3 M€
- Extension et réhabilitation du groupe scolaire Lapie : 3,4 M€
- Travaux du stade Pierre Paul Bernard et construction d'un dojo : 1,0 M€
- Construction d'une salle polyvalente : 0,2 M€
- Réhabilitation du groupe scolaire Camus : 0,2 M€
- Réalisation du Grand Peixotto-Margaut : 0,4 M€
- Réhabilitation du Château des Arts : 0,1 M€
- Réaménagement de places publiques : 0,4 M€
- Halte de Talence Médoquine : 0,1 M€
- Acquisition de matériel : 1,2 M€
- Entretien du patrimoine municipal : 1,7 M€

⁴ Au lieu de comptabiliser les dépenses (produit des FPS reversé à Bordeaux Métropole) et les recettes (charges supportées par la Ville dans le cadre de la réforme sur la dépénalisation du stationnement payant et reversées par Bordeaux Métropole), seules les charges supportées par la Ville sont enregistrées en recettes (car reversées par Bordeaux Métropole).

Pour financer l'ensemble de ces dépenses (et en attendant le report des excédents de 2021 estimés à près de 10 M€), **la Ville de Talence peut compter en 2022 sur d'importantes ressources propres d'un montant total de 11,2 M€ :**

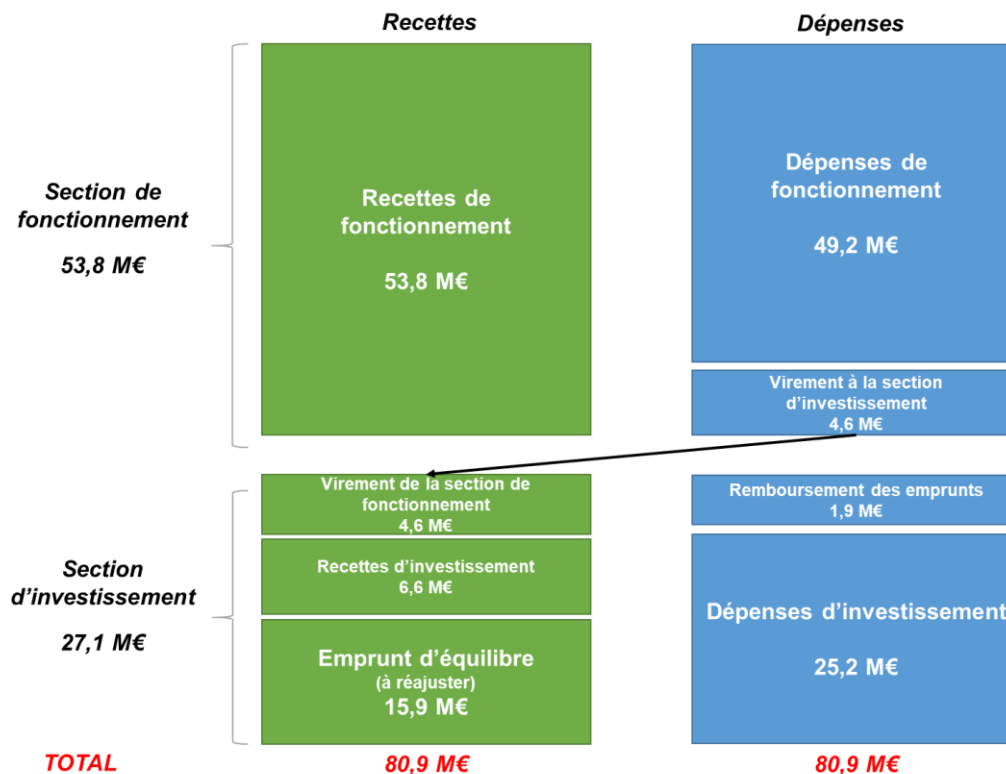
- L'épargne dégagée de la section de fonctionnement : 4,6 M€ (dotation aux amortissements de 1,6 M€ + virement de la section de fonctionnement de 3 M€)
- Les subventions : 4,4 M€
- Le FCTVA : 0,9 M€
- La taxe d'aménagement : 0,7 M€
- Le produit des cessions : 0,7 M€

Elles seront complétées d'un emprunt d'équilibre, dans un premier temps estimé à près de 16 M€. Il sera réajusté au moment du budget supplémentaire avec la reprise des excédents de fonctionnement et d'investissement constatés au compte administratif 2021.

	BP 2021	PROJET BP 2022
Recettes d'investissement	22,9 M€	27,1 M€
dont subventions	1,1 M€	4,4 M€
dont FCTVA et taxe d'aménagement	1,1 M€	1,6 M€
dont produits des cessions d'immobilisation	0,4 M€	0,7 M€
dont virement de la section de fonctionnement	10,3 M€	3,0 M€
dont excédent de fonctionnement capitalisé	7,4 M€	0,0 M€
dont dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre	1,5 M€	1,6 M€
dont emprunt d'équilibre	1,1 M€	15,9 M€

Contrairement aux années précédentes, cet emprunt sera en revanche au moins en partie mobilisé.

4.3 Synthèse du projet de budget primitif 2022



EN CONCLUSION :

La Ville de Talence sera présente pour relever les défis à venir, ceux du quotidien d'abord avec le nécessaire besoin de renforcer les liens sociaux, la solidarité, le vivre-ensemble et la sécurité, mais aussi les problématiques de plus long terme comme l'environnement et l'aménagement de la Ville.

Grâce à la gestion rigoureuse des années passées, Talence dispose aujourd'hui des moyens financiers à la hauteur de ses ambitions. Elle peut renforcer certains services jugés prioritaires, organiser de nouvelles animations tout au long de l'année et porter un programme d'investissement de près de 100 M€ sur les cinq prochaines années pour réhabiliter ses bâtiments publics, améliorer son offre d'équipements sportifs et culturels ou réaménager et végétaliser les espaces publics.

Les budgets primitifs 2022 et suivants seront la traduction financière de ces projets et actions, avec comme constante la stabilité des taux d'imposition et l'application de tarifs toujours adaptés.

Telles peuvent être énoncées et résumées les principales orientations qui seront données au budget primitif 2022. »